

Montréal, le 20 septembre 2013

Par dépôt électronique (SDE)

À : Tous les participants

**Objet : Demande de modifier les tarifs d'emmagasinage de gaz naturel
d'Intragaz à compter du 1er mai 2013.**

Dossier de la Régie : R-3807-2012

Le 13 septembre 2013, Intragaz a informé la Régie qu'elle avait conclu une entente de refinancement en date du 29 août 2013 et que le taux d'intérêt réel de la dette en vertu de cette entente est de 5,208 %.

Tel que requis à la décision D-2013-081, Intragaz demande à la Régie de fixer le montant du cavalier tarifaire approuvé aux termes de cette décision à une réduction annuelle de 298 800 \$ et ce, pendant la durée d'application des Tarifs E-6 et E-7, soit jusqu'au 30 avril 2023. Toutefois, Intragaz demande de fixer la date d'entrée en vigueur du cavalier tarifaire à compter du 1^{er} septembre 2013.

La Régie demande aux intervenants reconnus au présent R-3807-2012 de lui faire parvenir leurs observations sur cette demande **au plus tard le 25 septembre 2013, à 12h00**. Intragaz pourra répliquer à ces observations, le cas échéant, **au plus tard le 27 septembre 2013, à 12h00**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as